

Communiqué de presse

24 juin 2024

La FNTV alerte sur l'exclusion des autocars de tourisme du centre de Paris à compter d'octobre 2024

La Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV) dénonce le caractère profondément injuste, incohérent et discriminatoire de la décision de la Mairie de Paris, annoncée lors d'une réunion le 19 juin 2024 sur la Zone à Trafic Limité (ZTL) de Paris Centre par Ariel Weil, maire de Paris Centre, et Frédéric Hocquart, adjoint à la Maire chargé du tourisme. La FNTV appelle la Mairie de Paris et la Préfecture de Police de Paris à reconsidérer leur décision d'exclure les autocars de tourisme, y compris les autocars électriques, de la possibilité offerte à tous véhicules motorisés de circuler dans la ZTL dans le cadre d'un trafic de destination.

Un coup dur pour les entreprises de transport, le tourisme et l'économie locale

La ZTL, qui entrera en vigueur en octobre 2024, interdira l'accès des autocars de tourisme au centre de Paris, à l'exception de rares accès, comme le parking du Louvre. Cette exclusion frappe de plein fouet une activité essentielle au dynamisme touristique et économique de la ville. Les autocars jouent un rôle crucial en facilitant la mobilité de groupes divers, y compris les touristes internationaux, les groupes scolaires, les seniors et les personnes à mobilité réduite. Ils constituent un moyen de transport collectif efficace, permettant de réduire le nombre de véhicules individuels et contribuant ainsi à diminuer les émissions de CO2 par passager transporté.

Un manque de concertation et une mise en œuvre précipitée

La FNTV déplore l'absence de véritable consultation des professionnels du transport de voyageurs, notamment lors de l'enquête publique de mai 2024. Malgré des échanges antérieurs, les préoccupations des acteurs du transport par autocar n'ont pas été suffisamment prises en compte. La FNTV abordait pourtant une position constructive pour rationaliser les flux et renforcer les contrôles de la circulation et du stationnement des autocars dans Paris. Avec des résultats d'enquête montrant que plus de 40% des acteurs sont défavorables à la ZTL, il est clair que la décision de la Mairie de Paris ne reflète pas un consensus.

Communiqué de presse

Des alternatives de stationnement insuffisantes

Les solutions de stationnement proposées, comme le parking du Louvre, sont largement inadaptées aux besoins des autocars en termes de configuration et d'accès aux véhicules et aux passagers.

Cette interdiction s'ajoute à la diminution du nombre de stationnements pour les autocars, à la prochaine fermeture de la gare routière de Bercy Seine et à la mise en place de la zone à faibles émissions du Grand Paris.

Incohérence écologique et sociale

Alors que la ville de Paris justifie cette décision par des raisons de sur-occupation et d'intérêt général, la FNTV souligne l'incohérence de cette mesure supplémentaire qui interdit les autocars, même électriques, tout en permettant la circulation des camions de livraison et des taxis sans limitation. Cette décision risque de détourner les flux touristiques vers d'autres destinations européennes plus accueillantes et de fragiliser les lieux de spectacles, commerces et services qui dépendent de l'afflux de touristes transportés par autocar.

Appel à une réévaluation de la décision

La FNTV appelle la Mairie de Paris à reconsidérer cette décision et à engager un dialogue constructif avec les professionnels du transport de voyageurs pour trouver des solutions équilibrées. Nous demandons une approche plus pragmatique qui reconnaisse le caractère vertueux des transports collectifs et prenne en compte les efforts des entreprises de transport pour réduire leur empreinte écologique. Une réévaluation est nécessaire pour trouver une solution équilibrée qui concile les objectifs écologiques avec les besoins de mobilité des touristes et les impératifs économiques et sociaux de la ville.

A propos de la FNTV :

La Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV) est une association professionnelle qui rassemble les entreprises de transport routier de voyageurs (TRV) et les acteurs des nouvelles mobilités. Elle représente également le transport sanitaire et le transport de fonds et valeurs dans les négociations sociales de la branche : la Chambre nationale des services d'ambulances (CNSA) et la Fédération des entreprises de la sécurité fiduciaire (Fedesfi) adhèrent à la FNTV. La FNTV représente plus de 1 300 entreprises de toutes tailles (TPE, PME, ETI et groupes) et ses adhérents emploient 85 000 salariés. Une équipe pluridisciplinaire et spécialisée est au service des adhérents à Paris. Un maillage territorial organisé en 16 régions est à l'écoute quotidienne des adhérents. La FNTV Nouvelles Mobilités rassemble les services librement organisés (« cars Macron »), les sociétés de covoiturage, les plateformes de mobilité et les activités opérées au moyen de véhicules de moins de 10 places.